

Après concertation avec la SPL Chambley Madine, gestionnaire du site, voici la liste des mises à l'eau disponibles pour l'ouverture 2026.

***Attention :*** la mise à l'eau à l'extrémité de la digue de Marmont à Nonsard, dite « Petit port de pêche », ne sera accessible qu'à partir du 15 mai, date prévisionnelle de la fin des travaux en cours sur la digue de Marmont.

**Pour les journées du samedi 25 avril 2026 au jeudi 30 avril 2026 :**

- Pêche en zone « hiver ».
- Pêche en no-kill pour le brochet et le sandre.
- Pour rappel, 5h57 est l'heure légale de début de pêche.

**Voici les conditions d'accès aux mises à l'eau du site pour cette période:**

– **La barrière des Mirabelliers à Nonsard :**

Elle permet de vous rendre à la cale de mise à l'eau « des pédalos ».

Cette barrière sera exceptionnellement ouverte, avec un accès pour tous les pêcheurs, le samedi 25 avril 2026 et le dimanche 26 avril 2026, de 5h45 à 9h00.

En dehors de ces plages horaires et de ces jours d'ouverture exceptionnelle, il vous faudra être détenteur du badge d'accès afin de pouvoir ouvrir cette barrière.

– **La barrière de l'école de voile à Heudicourt :**

Cette barrière sera ouverte du samedi 25 avril 2026 au jeudi 30 avril 2026, de 5h45 à 21h30.

***Très important :*** après avoir mis à l'eau, le véhicule et son attelage devront être stationnés en dehors de l'espace de l'école de voile, sur les parkings extérieurs.

– **Le port de Plaisance de Nonsard :**

L'accès à cette mise à l'eau ne sera possible que par les pêcheurs détenteurs du badge spécifique sous contrat avec la SPL.

Afin de connaître les conditions d'accès au port de plaisance, ainsi que les tarifs en vigueur, nous invitons les pêcheurs intéressés à contacter l'accueil de la SPL Chambley Madine au 03 29 89 32 50.

***Très important :*** l'accès à ces trois cales de mise à l'eau nécessite de passer dans les espaces de loisirs. A ce titre, l'AAPPMA vous demande de respecter les autres utilisateurs et de rouler au pas (max 20km/h).

- **La mise à l'eau de l'observatoire à Heudicourt village**  
(Pas de contraintes particulières, accès libre)
- **La mise à l'eau de Montsec**  
(Pas de contraintes particulières, accès libre)

**A partir du mercredi 1er mai 2026, bascule en zone de pêche été, et ce jusqu'au 15 octobre 2026.**

**Voici les conditions d'accès aux mises à l'eau du site pour cette période :**

- La mise à l'eau de l'observatoire à Heudicourt village
- La mise à l'eau du port de plaisance de Nonsard (aux conditions d'accès citées ci-dessus).
- La mise à l'eau de Montsec.
- La mise à l'eau « des pédalos », accessible aux pêcheurs détenteurs du badge d'accès 2026.

Merci de bien vouloir respecter ces consignes dans la bonne humeur et avec courtoisie.

Bonne saison 2026 à toutes et tous.